

PLAFONDS DE RESSOURCES EN VIGUEUR
POUR LE CALCUL DU MONTANT DU PRÊT ET DE LA BONIFICATION ACCORDES

En référence à la circulaire n° **24000**/SG/SDCRH-ASIC du 02/01/2024 , il est rappelé que :

- La bonification est de 2% pour tous les personnels quel que soit le niveau de leurs ressources.
- Cette bonification peut être portée à 3% selon les conditions de ressources définies dans le tableau ci-dessous.
- Ressources prises en compte : revenu fiscal de référence N-2 (ex : avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022 pour une demande formulée en 2024)

Z 1 : Zone A/ Zone A bis Reims La Corse	Montant du prêt et taux de bonification accordés en fonction des ressources du foyer	
	de 7 500 à 40 000 €	
	bonification de 3 %	bonification de 2 %
Composition du foyer	Revenu fiscal 2022	Revenu fiscal 2022
1 personne	≤ 37 000€	>37 000 €
2 personnes	≤ 51 800€	> 51 800 €
3 personnes	≤62 900€	> 62 900 €
4 personnes	≤74 000 €	> 74 000 €
5 personnes et +	≤ 85 100 €	> 85 100€

Z 2 : Zone B1/ Zone B2	Montant du prêt et taux de bonification accordés en fonction des ressources du foyer	
	de 7 500 à 32 000 €	
	bonification de 3 %	bonification de 2 %
Composition du foyer	Revenu fiscal 2022	Revenu fiscal 2022
1 personne	≤ 32 000 €	> 32 000 €
2 personnes	≤ 44 800 €	> 44 800€
3 personnes	≤ 54 400 €	> 54 400 €
4 personnes	≤ 64 000€	> 64 000€
5 personnes et +	≤ 73 600 €	> 73 600€

Z 3 : Zone C	Montant du prêt et taux de bonification accordés en fonction des ressources du foyer	
	de 7 500 à 25 000 €	
	bonification de 3 %	bonification de 2 %
Composition du foyer	Revenu fiscal 2022	Revenu fiscal 2022
1 personne	≤ 27 000 €	> 27 000 €
2 personnes	≤ 37 800 €	> 37 800€
3 personnes	≤ 45 900 €	> 45 900 €
4 personnes	≤ 54 000€	> 54 000€
5 personnes et +	≤ 62 100 €	> 62 100€

(*) En cas d'erreur de typographie de ce document, seules l'autorisation administrative de la DGAC et l'offre de prêt de la BFM font foi

Le classement des communes se fait par zones et s'appuie sur l'arrêté du 1 er août 2014 (JO du 6 8 14) et disponible sur le site Internet : www.service-public.fr